

Génocide des Tutsis au Rwanda : les parties civiles fustigent la défense d'Eugène Rwamucyo à son procès en appel

RFI, 14 juillet 2026

Ouvert le 9 juin devant la cour d'assises d'appel de Paris, le procès du Rwandais Eugène Rwamucyo touche à sa fin cette semaine. Déjà condamné en première instance à 27 ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide, l'ancien médecin est accusé d'avoir participé au génocide des Tutsis en 1994. Les avocats des parties civiles ont présenté leurs plaidoiries le 13 juillet.

Parmi les avocats des parties civiles présents au procès du Rwandais Eugène Rwamucyo, Alice Zarka, qui représente le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, estime que la défense de l'accusé, qui affirme avoir agi comme médecin chargé de l'hygiène publique lors de l'ensevelissement de corps, ne tient pas. « *Lui n'a jamais donné aucune consigne hygiénique, n'a jamais pris aucune disposition pour les personnes qui transportaient les cadavres et qui les mettaient dans un trou, affirme l'avocate au micro de Clothilde Hazard. Ce qui résulte des débats, c'est simplement qu'il a indiqué où creuser, que les corps*



Eugène Rwamucyo, le médecin rwandais accusé de participation au génocide des Tutsi, le 1er octobre 2024 à Paris. © STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

ont été mis pêle-mêle, que les fosses n'ont pas été marquées à minima par une croix, qu'il n'y a eu aucune sépulture comme on pourrait l'appeler "digne", et que là encore, aujourd'hui, on retrouve des fosses ».

Alice Zarka assène : « *On retrouve là les traces du génocide. Et c'est un génocide qui est encore vivant. Ce sont des preuves qu'on découvre encore. Et donc, c'est pour ça que*

nous opposer une considération hygiéniste pour essayer de dissimuler le crime et le rouage qu'il constituait dans l'administration de la mort à une échelle massive, c'est inentendable pour les parties civiles. »

Le procès en appel d'Eugène Rwamucyo s'est poursuivi ce 13 juillet 2026 à Paris. Cet ancien médecin rwandais, âgé aujourd'hui de 67 ans, avait été condamné en octobre 2024 à 27 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Paris, notamment pour complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité, lors du génocide des Tutsis en 1994. Il était notamment présent lors de l'ensevelissement de dizaines de milliers de corps dans des fosses communes à Butare.

Eugène Rwamucyo était défendu par deux avocats en première instance. Pour ce nouveau procès, il en a recruté sept, tous nouveaux. Mais sa position, elle, n'a pas changé : nier les faits qui lui sont reprochés.

Pourtant, les éléments à charge sont accablants. Dans son jugement de 2024, la cour a souligné « *l'énormité des crimes* » dont il a

été déclaré « *personnellement responsable* ».

Parmi les accusations : l'incitation au meurtre, notamment lors d'un discours prononcé le 14 mai 1994 à Butare, où il était médecin et enseignant, l'exécution de blessés, la participation à l'enfouissement de cadavres dans des fosses communes.

En première instance, les juges avaient déjà établi qu'il avait « *directement contribué* » à ces crimes. Mais sans trancher définitivement la question de son rôle exact, et notamment celle d'éventuelles instructions données pour achever les survivants.

Arrivé en France en 1999, Eugène Rwamucyo a bénéficié d'un titre de séjour à son arrivée. Il a pu reprendre des études, exercer la médecine. Il n'a été interpellé qu'en 2010, lors des obsèques de l'un des cofondateurs de la tristement célèbre Radio des Mille Collines.

Son cas est devenu emblématique des lenteurs souvent reprochées à la France : celles dans la traque et de la poursuite des présumés génocidaires réfugiés sur son sol.